DEPARTEMENT
MOSELLE
ARRONDISSEMENT
METZ CAMPAGNE
CANTON
LE PAYS MESSIN

## **COMMUNE D'OGY-MONTOY-F**

Envoyé en préfecture le 07/10/2022 Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le

ID: 057-200073609-20221004-DCM662022-DE

### EXTRAIT DU PROCÈS VERBAT

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# du **04 OCTOBRE 2022**

NOMBRE:

L'an deux mil vingt-deux, le quatre octobre, le Conseil Municipal de la Commune de OGY-MONTOY-FLANVILLE étant réunie au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

de conseillers en exercice : 21 de présents : 18 de votants : 21

#### Etaient présents :

Mmes BADIE Nataly, BAYEUR Laurence, BECKER Aline, FRANCOIS Andrée, GAUTIER Marina, GUILLAUME Monique, HAJRI Sabrina, MARX Anne-Marie, SIMONIN Valérie

Mrs BASTIEN Alain, DIETRICH François, DIM Lucien, ERBSTOSSER Laurent, GRANDJEAN Guillaume, LACOGNATA Alain, MANGIN Sébastien, VOITURET Gilles

#### Étaient absents excusés :

## <u>Étaient absents</u>:

#### Procurations:

Mme MANGIN Marie-Françoise qui a donné procuration à Mme GAUTIER Marina

Mr FRERY Francis qui a donné procuration à Mr VOITURET Gilles Mr LEVE Damien qui a donné procuration à Mme BADIE Nataly

Le Maire certifie que le compte cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 11/10/2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 29/09/2022 Un scrutin a eu lieu Mme Andrée FRANÇOIS a été nommée pour rendu de remplir les fonctions de secrétaire

## N° 66/2022

### Attribution des parcelles du lotissement « Le Pâtural 2 »

Ayant entendu l'exposé de Monsieur GULINO Eric, Maire.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par 21 VOIX POUR :

- DÉCIDE l'attribution des parcelles suivantes au lotissement « Le Pâtural 2 » :
  - Lot 3, d'une superficie totale de 462 m² pour un montant de 15 000 € HT l'are, soit 69 300,00 €HT à Monsieur CORSETTI Renato
  - Lot 10, d'une superficie totale de 599 m² pour un montant de 15 000 € HT l'are, soit 89 850.00 €HT à Monsieur TASKIN Alparslan
  - Lot 14, d'une superficie totale de 649 m² pour un montant de 15 000 € HT l'are, soit 97 350.00 €HT à Monsieur WEBER Hugo et Madame LANG Cloé
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.
- CHARGE l'étude de Maîtres REMY et GODARD, notaires associés, pour établir les actes.

MOSELLS MONTO

Pour extrait conforme Ogy-Montoy-Flanville, le 04 octobre 2022

Le Maire, Eric GULINO